

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

SESSAD PARIS

2021-2025



INTRODUCTION.....	3
1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	6
1.1 PRESENTATION GENERALE	6
1.2 L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE : ENVOLUDIA	6
1.3 LE PROJET ASSOCIATIF, 5 DEFIS MAJEURS :	8
1.4 LE CADRE JURIDIQUE DE NOTRE FONCTIONNEMENT	8
1.5 LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	9
2. NOTRE HISTOIRE ET NOTRE PROJET	9
2.1 MOMENTS MARQUANTS DE NOTRE HISTOIRE	9
2.2 NOTRE PROJET	10
3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE.....	10
3.1 PRESENTATION DU PUBLIC ACCOMPAGNE	10
3.2 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE	11
3.3 CARACTERISTIQUES GEO-DEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION	12
4. L'OFFRE DE SERVICE.....	13
5.1 L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	15
5.2 LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES USAGERS	16
5.3 L'ARTICULATION ET LA COHERENCE DU PROJET PERSONNALISE.....	16
5.4 LA COORDINATION DES PROFESSIONNELS	18
5.5 LA COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES	18
5.6 LES PROJETS LOGISTIQUES.....	18
5.7 LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	18
6 L'ORGANISATION.....	19
6.1 L'ORGANISATION INTERNE	19
6.2 LES TEMPS DE CONCERTATIONS.....	19
6.3 LES PRATIQUES DE TRANSMISSIONS ET D'ECHANGES	20
6.4 ÉVALUATIONS ET DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE.....	20
7 LES MOYENS MOBILISES	21
7.1 LES PROFESSIONNELS	21
7.2 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES	22
7.3 LES RESSOURCES FINANCIERES	23
7.4 L'ORGANISATION ARCHITECTURALE DE L'ETABLISSEMENT	23
8 ANNEXE 1 - PLAN D' ACTIONS 2021-2025.....	24

Introduction

Cadre juridique et finalités du projet d'établissement

La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, a rendu obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service, afin de déterminer les objectifs d'amélioration de la qualité des prestations à cinq ans.

L'article L.311-8 du CASF stipule que « *pour chaque service ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.* »

Cet article se situe dans la section « droits des usagers » de la loi du 2 janvier 2002, dans laquelle figure l'ensemble des outils au service de ces droits : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour ou document individuel de prise en charge, forme de participation, charte des droits et libertés, recours à une personne qualifiée.

Le projet d'établissement est donc un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

La démarche d'élaboration du projet a tenu compte des différents objectifs du projet d'établissement, à savoir ::

1. une **fonction fédératrice** en interne autour d'un projet commun donnant du sens à l'action;
2. une **fonction de projection** qui permet de réinterroger en permanence les pratiques professionnelles et de faire émerger les nouvelles idées ;
3. une **fonction d'opérationnalisation** du projet par la définition de l'organisation des moyens et des méthodes mis en place ;
4. une **fonction de communication** vers l'extérieur faire connaître les prestations proposées aux usagers et orienter au mieux les demandes vers notre établissement.

Ce projet d'établissement a été initié en 2021. Il est en accord avec le schéma territorial de Paris, qui privilégie la coordination à travers un accompagnement concerté des différents partenaires, notamment institutionnels et médico-sociaux, afin de fluidifier les parcours des personnes accompagnées tout au long de leur vie.

La mise en place d'un comité de pilotage a permis de définir les modalités de rédaction du présent projet, en respectant une approche participative et coordonnée.

Ce Comité était composé :

- de la responsable d'établissement
- de 6 membres de l'équipe
- avec le soutien de la responsable qualité et de la directrice de l'offre de service et de la performance

Suivi des réunions : groupes de travail et réunions familles	Thème	Participants	Date
Groupe de travail	Regrouper par thèmes les objectifs du plan d'action suite à l'évaluation externe	Directrice de l'offre de service et de la performance, responsable d'établissement, administratrice référente	04/03/2021
Comité de pilotage	Regrouper par thèmes les objectifs du plan d'action suite à l'évaluation externe	Directrice de l'offre de service et de la performance, responsable d'établissement, 2 psychologues, assistante sociale, éducatrice spécialisée, kinésithérapeute	01/04/2021
Groupes de travail	Développer la communication interne et externe, développer l'offre de service	Equipe entière en 2 groupes	10/04/2021
Groupes de travail	Développer la communication interne et externe, développer l'offre de service	Equipe entière en 2 groupes	28/04/2021
Groupe de travail	Indicateurs du plan d'actions	Responsable qualité, responsable d'établissement, 2 psychologues, éducatrice spécialisée, kinésithérapeute	06/05/2021
Groupes de travail	Développer la communication interne et externe,	Responsable d'établissement, 2 psychologues,	03/06/2021

Suivi des réunions : groupes de travail et réunions familles	Thème	Participants	Date
	développer l'offre de service	éducatrice spécialisée, kinésithérapeute	
Groupe de travail	Indicateurs du plan d'actions	Directrice de l'offre de service et de la performance, responsable d'établissement, 2 psychologues, kinésithérapeute	17/06/2021
Groupe de travail	Rédaction du projet d'établissement	Responsable d'établissement, 2 psychologues	15/07/2021
Groupe de travail	Point sur le projet d'établissement et le plan d'actions avant présentation en commission de projet d'établissement	Directrice de l'offre de service et de la performance, responsable d'établissement, psychologue	17/09/2021

Le service qualité a été consulté chaque fois que de besoin. Il s'est assuré de la cohérence du projet d'établissement avec les valeurs et missions associatives, les obligations réglementaires et les bonnes pratiques du secteur.

Le projet d'établissement a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration d'Envoludia le 09/12/2021. Il a également été présenté au GEPEF le 12/01/2022

1. Présentation de l'établissement

1.1 Présentation générale

Identité de l'établissement	
Coordonnées de l'établissement	SESSAD ENVOLUDIA Paris
Date de création	2006
Numéro Finess	750026809
Forme juridique	Association loi 1901
Organisme gestionnaire	ENVOLUDIA
Président	Véronique MOLINARO
Directeur des Opérations et de de la Performance	Laurence FOUQUEAU
Directeur d'établissement / Responsable d'établissement	Patricia MONTILLOT
Capacité autorisée	45
Zone d'intervention	Paris
Effectifs salariés (ETP)	12,2
Nombre de journées d'ouverture	210
Financier	ARS de Paris
Budget de fonctionnement	1 056 113 €

1.2 L'association gestionnaire : Envoludia

ENVOLUDIA est une **association de familles** qui accompagne majoritairement des personnes atteintes de paralysie cérébrale, IMC et polyhandicapées avec troubles moteurs prédominants, et des personnes dont les handicaps relèvent du même type d'accompagnement : troubles d'apprentissages, handicaps rares... – et ce de la petite enfance à l'âge adulte.

Depuis 50 ans, Envoludia s'engage à offrir un accompagnement précoce du handicap, à développer le potentiel de chacun en proposant un projet sur-mesure et des techniques innovantes. Elle favorise l'entraide entre les familles et fournit un appui pour la recherche.

L'association compte aujourd'hui un réseau d'accueil et de rééducation de **22 établissements**.

C

hiffres clés 2020

Une association de famille mais gérée avec professionnalisme !



20

ÉTABLISSEMENTS
RÉPARTIS SUR 22 SITES



35

M€ DE BUDGET
ANNUEL



577

PROFESSIONNELS



766

PERSONNES
ACCOMPAGNÉES



619

ENFANTS ET ADOLESCENTS



147

ADULTES



RamDam
Paris 18*

Le Chalet
Paris 10*

Méli-Mélo
Paris 15*

Trotte-Lapins
Paris 15*

Les Bambini
Paris 14*

HoulaBaloo
Aubervilliers

Sessad Paris
Paris 15*

Sessad de L'Orangerie
Aubervilliers

Sessad
Aulnay-sous-Bois

Sessad
Le Raincy

IEM Evoludia
Saint-Ouen

IEM Evoludia
Montreuil

IME Les Hortillons
Stains

IES
Champigny-sur-Marne

CEPH Daviel
Paris 13*

MAS-FAM L'Orangerie
Aubervilliers

Foyer L'Arc-en-ciel
Gif-sur-Yvette

Foyer-FAM Le Malonnier - Les Z'Apparts
- Les Z'Apparts à Savigny-sur-Orge
- Foyer-FAM Le Malonnier à Morangis

FAM Jacques-Coeur
Savigny-sur-Orge

Résidence Hacienda
- Saint-Pons - Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Faucon-de-Barcelonnette
Alpes-de-Haute-Provence (04)

1.3 Le projet associatif, 5 défis majeurs :

Envoludia porte 5 défis majeurs au sein de son projet associatif

1. Promouvoir un accompagnement transdisciplinaire

- ➔ Pour un accompagnement de qualité sur les plans éducatif, thérapeutique et social

2. Développer le projet thérapeutique individuel

- ➔ Pour utiliser les potentialités de la personne, agir sur son environnement et encourager sa participation sociale

3. Développer l'expertise en paralysie cérébrale

- ➔ Création d'une « École » pour renforcer la culture ENVOLUDIA et ouvrir les établissements sur la recherche

4. Proposer des solutions pour tous les âges de la vie

- ➔ Pour développer les offres existantes, mutualiser les bonnes pratiques et anticiper sur l'évolution de la population

5. Développer l'implication des familles

- ➔ Pour des familles actrices au sein de l'association, des établissements et dans la recherche de dons

Dans le prolongement de cette période, **le projet associatif** se réactualise au cours de l'année 2021 avec la définition des grands objectifs suivants pour la période 2022-2026 :

- ➔ Croissance raisonnée
- ➔ Politique d'appartenance à l'association
- ➔ Projet global d'accompagnement
- ➔ Nouvelles approches thérapeutiques
- ➔ Inclusion et participation

1.4 Le cadre juridique de notre fonctionnement

Notre projet d'accompagnement est défini par :

La loi du 2 janvier 2002 (CASF) rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses textes d'application.

Cette loi recentre la position de la personne accompagnée comme actrice de son parcours. C'est également cette dernière qui impulse la mise en œuvre d'outils institutionnels tels que le projet d'établissement, le livret d'accueil ou encore le contrat de séjour. La démarche qualité demandée aujourd'hui dans les établissements et services, la mise en œuvre des droits et libertés ou encore l'importance de la personnalisation de l'accompagnement émanent également de cette loi.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle garantit l'exercice d'un libre choix par la personne sur son projet de vie, une action sur la citoyenneté et la participation à la vie sociale. Elle place la personne handicapée au centre du dispositif.

Le Code de l'action sociale et de la famille (CASF) qui définit le cadre de l'action sociale et médico-sociale, notamment les articles :

- ✓ L 312-1 alinéa I-9 (définition des services médicaux-sociaux).
- ✓ D 312-11 à 22 (définition des conditions d'organisation et de fonctionnement)
- ✓ D 312-83 et suivants (définition des missions)

La Loi du 15 mai 2007 et décret du n°975 (CASF). Réalisation du cahier des charges relatif à la mise en œuvre d'une démarche qualité.

La loi de financement de la sécurité sociale où sont posées les bases de la réforme de la tarification, conduite par le projet SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

Les recommandations des bonnes pratiques de l'HAS, les principes clés des recommandations sont étudiés, travaillés et repris pour la bonne cohérence de l'accompagnement des personnes.

1.5 Les missions de l'établissement

Les missions du SESSAD s'inscrivent dans le champ réglementaire ainsi que dans les valeurs de l'association.

La mission principale des SESSAD est de maintenir le plus longtemps possible les enfants présentant un handicap dans leur milieu de vie ordinaire. C'est-à-dire de les accompagner dans leur ouverture sur le monde avec des moyens rigoureux, et une politique de socialisation, contre « la mise entre parenthèses » et « l'exclusion ».

C'est aussi une politique d'insertion qui permet de sortir certains parents de leur isolement d'une part, et de préserver la socialisation et la scolarisation en milieu ordinaire, tant que les capacités de l'enfant le permettent d'autre part. C'est également de faire accepter le passage à une structure spécialisée, mieux adaptée, si cela paraît nécessaire.

Les 7 grandes missions identifiées, qui seront déclinées dans le reste du projet, sont les suivantes :

- Evaluer, identifier les besoins d'accompagnement éducatif, médical, psychologique, rééducatif et social des usagers/ bénéficiaires
- Co-construire avec le bénéficiaire et sa famille un projet personnalisé, mis à jour annuellement, et mettre en œuvre les prestations en coordination.
- Favoriser l'autonomie et la participation sociale
- Soutenir l'inclusion sociale et faciliter la scolarité en milieu ordinaire et/ou préparer une orientation vers un enseignement spécialisé
- Accompagner, informer et soutenir les familles
- Informer, coordonner les différents partenaires autour du projet du bénéficiaire.
- Inviter les bénéficiaires et les familles à participer à la vie associative pour rencontrer d'autres parents et pour faire vivre les projets d'établissement.

2. Notre histoire et notre projet

2.1 Moments marquants de notre histoire

- ➔ 2006 : ouverture du SESSAD 75 par l'association APETREIMC, 30 places de 4 à 20 ans.
- ➔ 2013 : fusion des associations GIMC et APETREIMC, naissance d'ENVOLUDIA
- ➔ 2019 : extension du SESSAD Paris de 30 à 45 places pour des jeunes de 0 à 25 ans (dont 8 places en SESSAD Pro)
- ➔ 2020 déménagement au 204 rue de la Croix NIVERT, 75015 Paris

2.2 Notre projet

Notre projet s'inscrit dans l'esprit de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Comme tous les SESSAD, le SESSAD Envoludia Paris se réfère aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements Sanitaires et Médico-sociaux).

Il s'agit de favoriser les processus d'inclusion sociale et éducative des jeunes en situation de handicap, de promouvoir des réponses personnalisées et des parcours de vie singuliers, ainsi qu'un parcours de soins cohérent. Ceci toujours en privilégiant des réponses de proximité, sur les milieux habituels de vie du jeune (domicile, établissement scolaire, EAJE...).

Ce travail se concrétise à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet personnalisé co-construit avec les jeunes et leurs parents, qui nécessite un dialogue et des échanges réguliers. Ce projet est mis à jour tous les ans.

L'expertise de l'association Envoludia et des services de soins de cette association concerne essentiellement l'accompagnement thérapeutique et éducatif des jeunes (enfants, adolescents et jeunes majeurs) et des adultes vivant avec une Paralysie Cérébrale ou un Polyhandicap. L'accompagnement peut s'élargir à d'autres situations de handicap si les ressources et les moyens permettent la mise en œuvre d'un projet adapté et pertinent.

Le SESSAD Envoludia-Paris se définit aussi par son ancrage territorial déterminé par ses caractéristiques géographiques, sociales et culturelles (Offre de soins (CAMSP, hôpitaux, libéraux), offre de transports en commun, offre culturelle, problèmes d'accessibilité, de logement, diversité des situations socio-économiques, autres...)

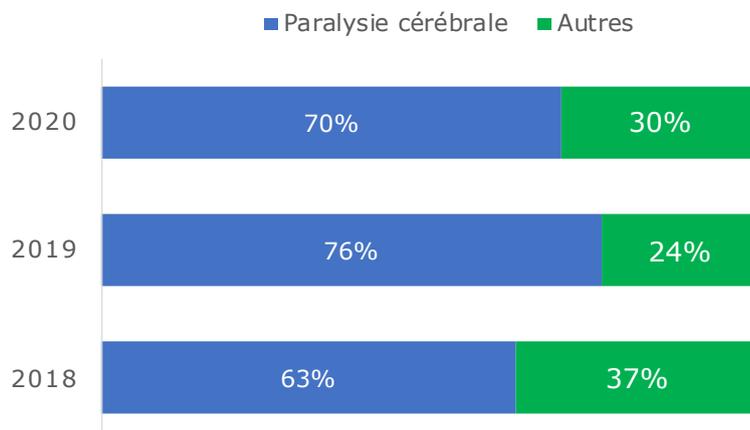
Depuis 2019, le projet a développé de nouvelles offres de service à travers le dispositif SESSAD Pro, et les stages de rééducations intensives pour répondre aux besoins d'un groupe de bénéficiaires à la demande de quelques familles (Cf. 4. Offre de service).

3. Le public accompagné

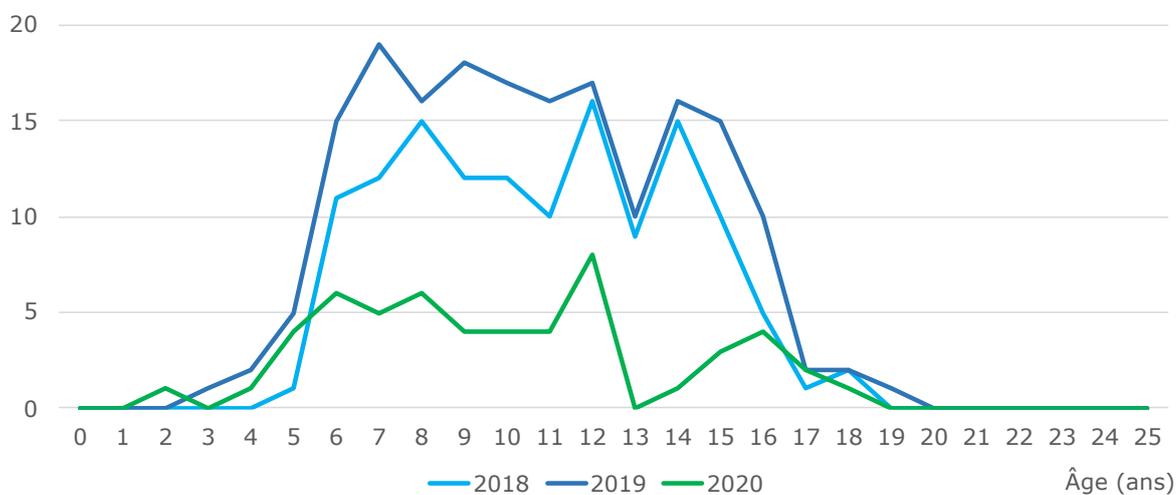
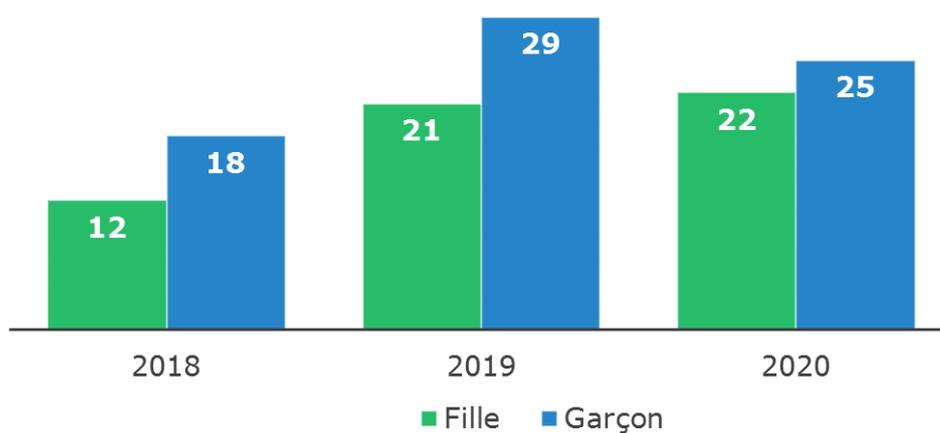
3.1 Présentation du public accompagné

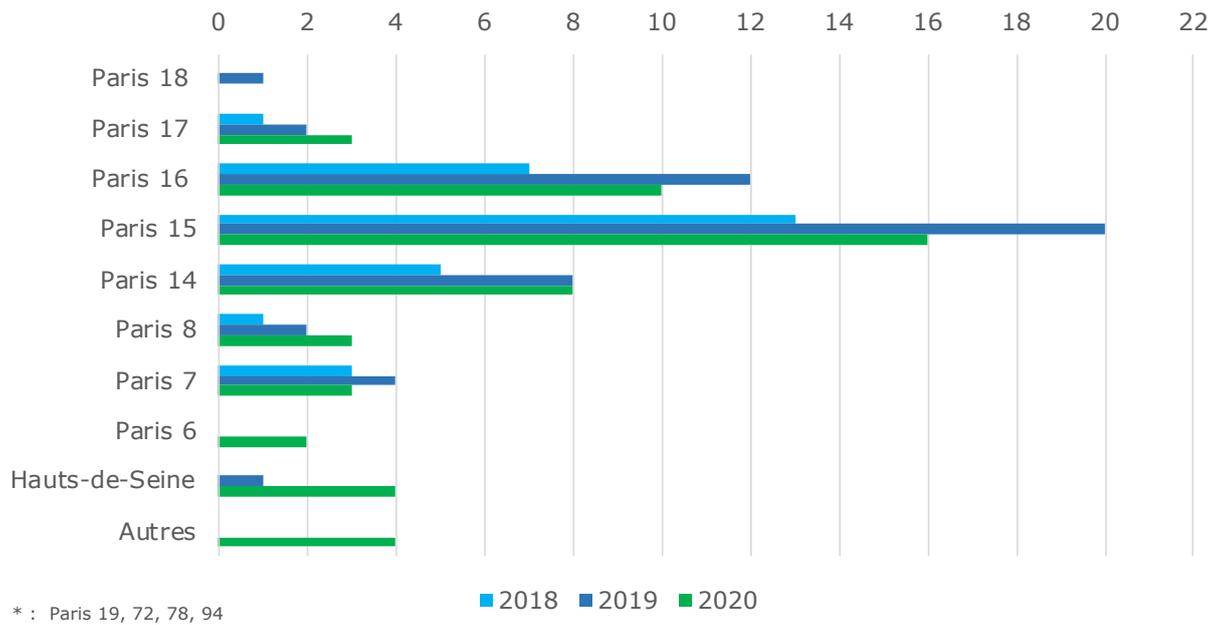
Le SESSAD a un agrément pour 45 places dont 8 places destinées à un accompagnement professionnalisant. Il est agréé pour accompagner des personnes présentant une déficience motrice tout en n'excluant pas la prise en charge de personnes présentant des troubles associés. Il est sectorisé et intervient dans l'ouest parisien (6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 14^{ème} ouest, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} ouest) (cf. carte plus bas).

3.2 Caractéristiques du public accompagné

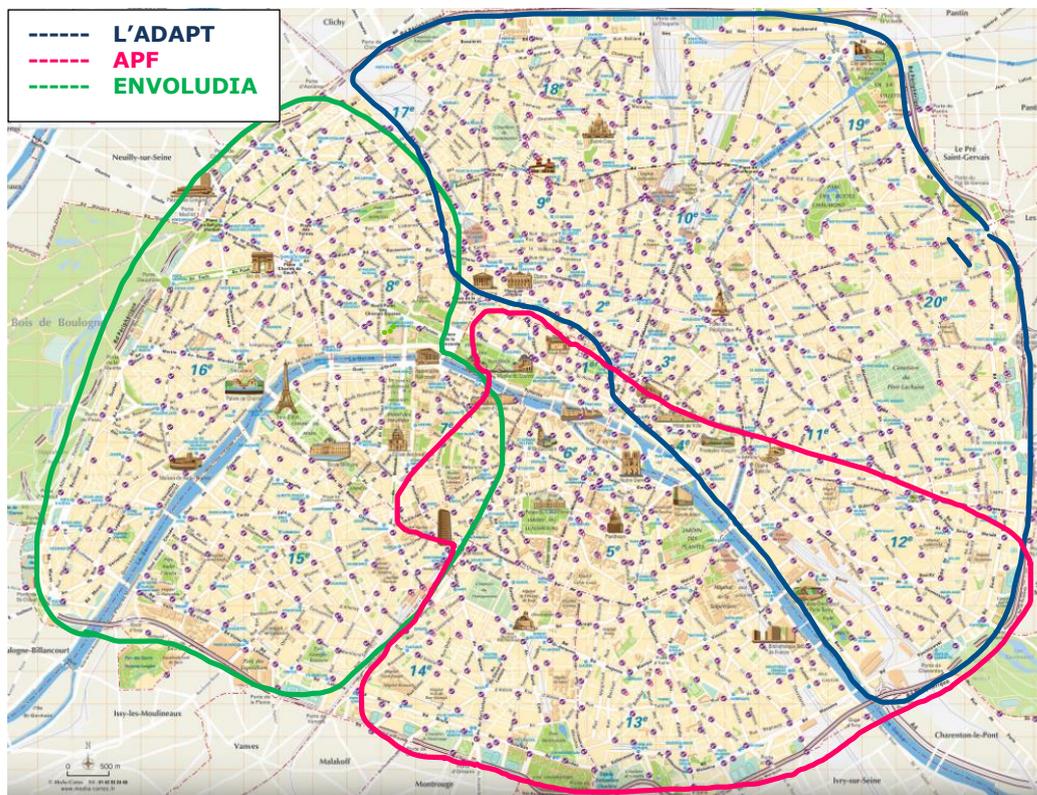


* : Pathologies malformatives, séquelles d'un neuropaludisme, myéломéningocoèle, achondroplasie, fibrodysplasie, anomalie chromosomique, compression médullaire





3.3 Caractéristiques géo-démographiques du territoire d'implantation



Les SESSAD des trois associations ADAPT, APF et ENVOLUDIA ont réparti leurs secteurs d'intervention. Ainsi, le SESSAD Envoludia intervient sur l'ouest parisien, le SESSAD ADAPT sur l'est parisien et le SESSAD APF majoritairement sur le sud de Paris.

Seul le SESSAD Envoludia a un agrément de 8 places destinées à un accompagnement professionnalisant.

Le CAMSP Brune, situé dans le 14^{ème} arrondissement, et le CAMSP Moulin vert, situé dans le 15^{ème} arrondissement, accompagnent des enfants âgés de 0 à 6 ans sur le même secteur géographique que notre SESSAD.



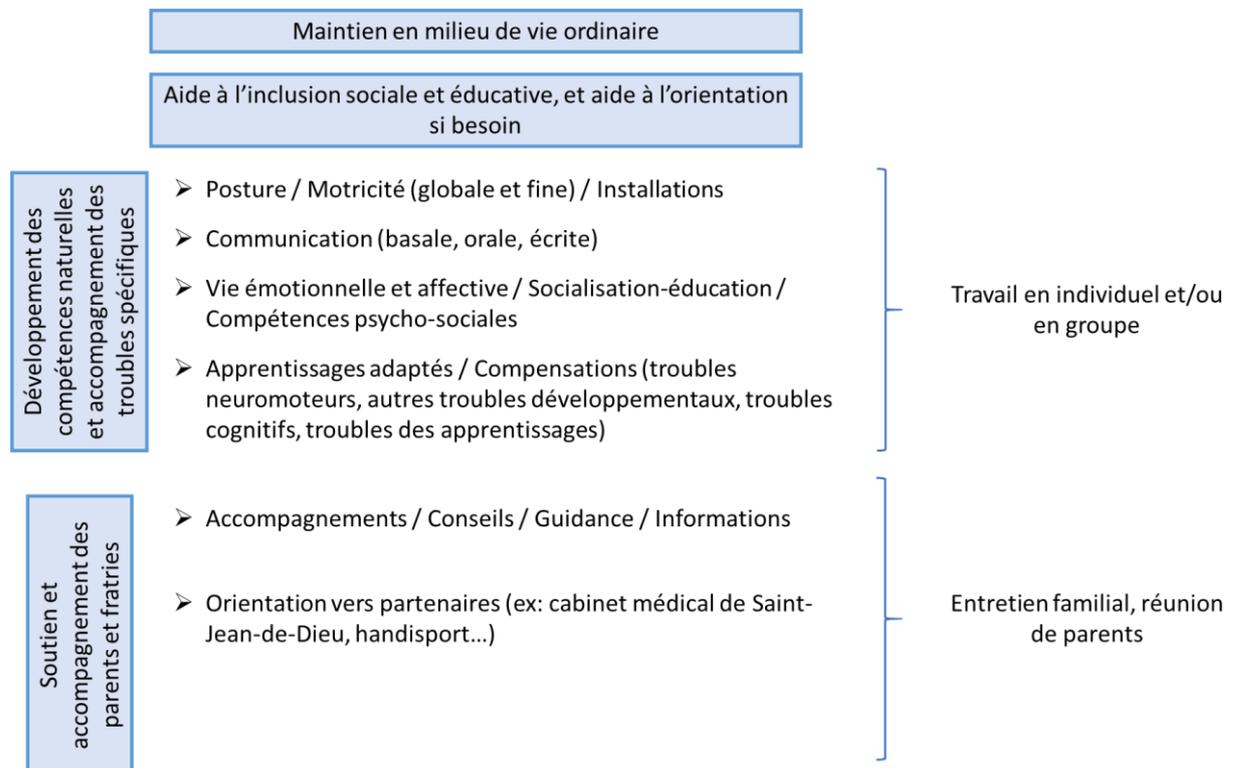
Evolutions constatées :

- ➔ Evolution du public accompagné avec l'extension de l'agrément

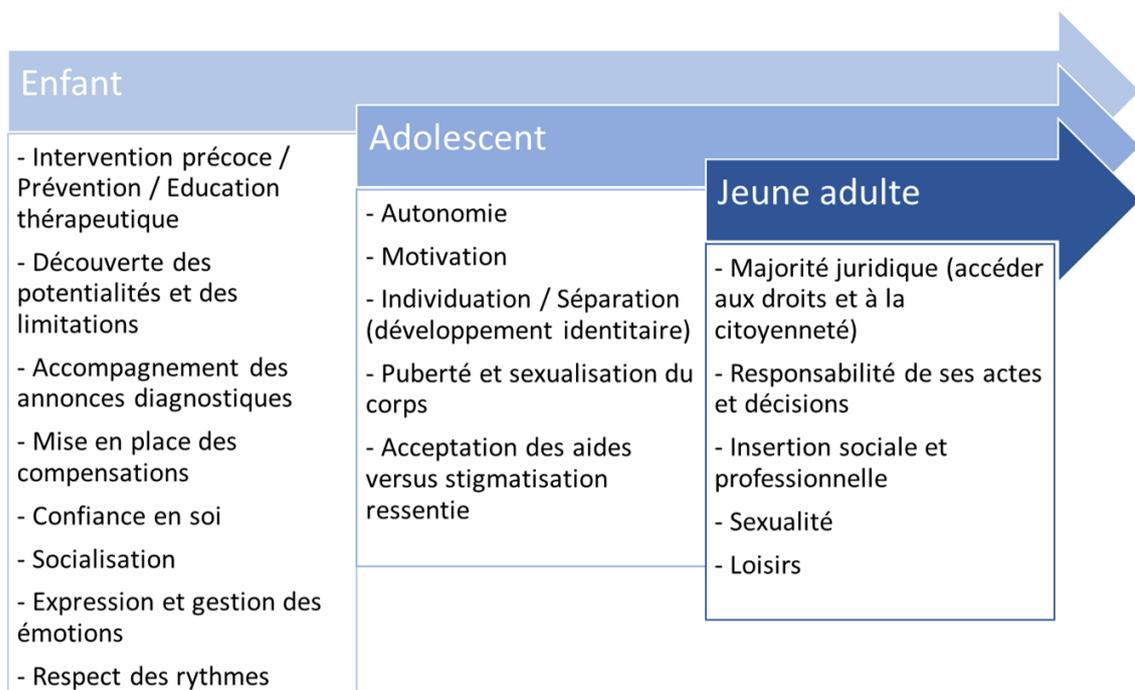
Actions à mettre en œuvre

- ➔ Actualiser le dépliant de présentation du SESSAD afin de communiquer sur l'extension des missions

4. L'offre de service



Services rendus	Activités réalisées auprès du jeune et des familles
Accompagnement administratif	Admission, DIPC et projet personnalisé, validation des plannings, réunions institutionnelles, dossier MDPH
Suivi médical et paramédical	Consultations spécialisées (MPR), prescriptions (évaluations standardisées, rééducations, appareillages, transports...), liens avec les autres médecins spécialistes, rééducations ciblées en fonction des besoins sur les différents lieux de vie, groupes thérapeutiques, stages de rééducation intensive
Accompagnement éducatif	Accompagnements individuels ou de groupe, sorties et loisirs adaptés, liens avec partenaires socio-éducatifs (enseignants, CIO...)
Accompagnement psychologique	Suivis de soutien, groupes thérapeutiques, entretiens, évaluations psychométriques, remédiations cognitives, liens avec autres psychologues (hôpital, CMP, psychologue scolaire ...)
Accompagnement social	Accompagnements dans les démarches administratives (admission, aides, orientation...), évaluation sociale, liens avec autres travailleurs sociaux (AS de quartier, AS hospitalières...)
Accompagnement pluridisciplinaire	Groupes, guidance, réunions, rencontres projet, visites à domicile, évaluations pluridisciplinaires, propositions d'adaptation et d'aménagement, échanges avec les partenaires





Evolutions constatées :

- ➔ Demande de stages de rééducation intensive.
- ➔ Le public actuellement accueilli ne couvre pas la totalité de l'agrément.
- ➔ Les prises en soins ont lieu majoritairement sur les établissements scolaires.
- ➔ Les familles manquent d'information personnalisée au sujet de la prévention médicale et l'accès aux soins.
- ➔ Les familles souhaitent mieux connaître les structures présentes sur le territoire qui peuvent compléter l'offre du SESSAD ou qui s'inscrivent dans la continuité de l'accompagnement.

Actions à mettre en œuvre

- ➔ Formaliser les stages de rééducation intensive et communiquer sur cet accompagnement avec les équipes, les bénéficiaires et les représentants.
- ➔ Organiser l'activité en cohérence avec la décision de l'ARS fixée par l'arrêté 2109-90
- ➔ Travailler sur la répartition des lieux d'intervention.
- ➔ Renforcer l'information personnalisée aux familles et aux bénéficiaires au sujet de la prévention médicale et de l'accès aux soins.
- ➔ Renforcer l'information aux bénéficiaires au sujet des structures d'accompagnement présentes sur le territoire qui peuvent compléter l'offre du SESSAD ou qui s'inscrivent dans la continuité de l'accompagnement.

5 Le fonctionnement :

5.1 L'accueil et l'admission

Après réception de la notification MDPH et du dossier, après vérification de l'agrément et de la sectorisation, après une prise de contact avec la famille, si une place se libère :



Le projet global d'accompagnement (PGA) s'attache à harmoniser les pratiques d'accompagnement et de soin dans l'ensemble des établissements et services d'Envoludia, réparties dans quatre grands domaines : les soins, les activités socio-éducatives, la logistique, la participation des familles et des usagers.

Le PGA est un dispositif référentiel de cadrage mais aussi un instrument de construction collective ; un projet partagé pour une culture commune.

5.2 La participation des familles et des usagers

Les modes de participation des usagers et de leurs représentants légaux sont régis par le cadre réglementaire issu de la loi de 2002 avec notamment le Projet Personnalisé (annuel), les Groupes d'Expression et de Participation des Enfants et des Familles (GEPEF) (trimestriel) ou l'exploitation des questionnaires de satisfaction. D'autres actions peuvent favoriser la participation des usagers et de leur famille sous différentes formes ; événements festifs, sorties, éducation thérapeutique, activités partagées, ateliers de transfert de compétences.

5.3 L'articulation et la cohérence du projet personnalisé

a. La construction du projet

Les projets sont co-construits avec les personnes et ou leur famille, et découlent d'une concertation qui permet de se coordonner afin d'aboutir à des objectifs partagés et continus.

L'analyse repose sur :

- Les compétences de la personne
- Les besoins explicites et recensés
- Les conditions de vie
- Le respect de son rythme
- La demande des proches
- L'offre de service de l'établissement
- La vie en collectivité
- Le réseau partenarial

Il revient à définir un équilibre entre le besoin évalué par l'équipe pluridisciplinaire (soin et socio-éducatif), la demande formulée par la personne et ses proches et l'offre d'accompagnement que l'établissement est en mesure d'assurer.

Le projet personnalisé prend en compte plusieurs volets dont le soin et l'accompagnement socio-éducatif.

Il est rédigé au plus tard dans les 6 mois suivant l'admission et fait l'objet d'un avenant au contrat reprenant la synthèse des différents objectifs.

b. Le projet de soins

Le projet de soins concerne le volet thérapeutique du projet personnalisé. Il regroupe l'ensemble des prestations directes et indirectes autour de :

- La coordination médicale de la rééducation fonctionnelle et de la réadaptation

Dans le champ du handicap, en l'état actuel des connaissances, les soins ne promettent jamais la guérison mais s'articulent surtout autour des notions de préventions, de traitements spécifiques, d'éducation thérapeutique, de rééducation fonctionnelle et de réadaptation, voire de réhabilitation. Pour une vision élargie, cette démarche de soins doit s'entendre à deux niveaux différents :

- Au niveau du collectif déjà, c'est-à-dire au niveau de toute une population spécifique possiblement concernée par les mêmes besoins, et selon une logique de prévention des risques et de promotion de la santé, pour contribuer aussi à l'autonomie, à l'accessibilité et à la qualité de vie pour tous. A ce niveau collectif, les prestations sont systématisées, réfléchies au niveau associatif (cf. Projet associatif) et s'appuient sur des procédures, des protocoles et des recommandations de bonnes pratiques.

On y retrouve tout l'intérêt du Projet Global d'Accompagnement (PGA). Le SESSAD, ici, est plus particulièrement concerné par le projet qui développe l'éducation thérapeutique, mais aussi par les projets de la motricité bucco-faciale, de la Communication Alternative et Augmentée (CAA) et du Projet Numérique Personnalisé (PNP).

- Au niveau individuel aussi, c'est-à-dire au plus près des besoins du jeune et de sa famille. La place des évaluations régulières, pluridisciplinaires et standardisées est importante pour personnaliser les axes de travail et d'accompagnement, pour définir les meilleures stratégies d'intervention, en fonction des compétences, du développement du jeune, de ses besoins, de ses attentes et de son environnement. Des choix thérapeutiques sont précisément définis et limités (Cf. Objectifs « S.M.A.R.T. »). Chaque jeune a donc un projet unique et différent. Le Projet Personnalisé, co-construit avec le jeune et ses parents, vient concrétiser le choix des objectifs et des moyens.
 - La prise en charge de la dimension psychique.

Elle a pour principal objet de rappeler que les personnes et leurs familles ne sont pas des objets de soins mais des sujets, avec leur propre histoire et subjectivité, qu'il faut respecter, et dont il faut prendre soin aussi. L'écoute attentive et bienveillante, et la disponibilité des thérapeutes (disponibilité temporelle, disponibilité psychique et intellectuelle) est nécessaire à l'accompagnement, au soutien et aux soins, nécessaire aussi à l'alliance thérapeutique et à la co-construction des projets thérapeutiques. Chaque professionnel porte une part de responsabilité de cette dimension psychologique. Les psychologues, de par leur fonction, sont au sein de l'équipe, les premiers garants du respect des personnes dans leur dimension psychique.

c. Le projet socio-éducatif

Le projet socio-éducatif vient compléter et prolonger le projet de soins, avec des prestations pour favoriser davantage l'autonomie et la participation sociale du jeune en situation de handicap, pour soutenir sa motivation, ses efforts et son engagement. Il propose un accompagnement personnalisé, des interventions éducatives concertées pour dépasser certaines difficultés et aider le jeune et sa famille à atteindre les objectifs contractualisés.

Les parents des enfants suivis au SESSAD sont des parents comme les autres, mais traversant des épreuves auxquelles ils n'ont pas été préparés et qui peuvent troubler leurs repères. Elles peuvent être de différents ordres : découverte du monde du handicap, démarches administratives, besoins spécifiques des enfants, nécessaire collaboration avec des professionnels qu'ils n'ont pas choisis. Cette réalité nécessite parfois la mise en place d'une démarche co-éducative.

Le projet socio-éducatif, intégrant davantage la dimension personnelle, sociale et plus tard la dimension professionnelle, s'inscrit alors dans le projet de vie des parents et dans celui du jeune quand il est lui-même en mesure de penser son propre projet de vie.

L'offre socio-éducative s'adapte donc, et se renforce à l'adolescence, pour suivre l'évolution des jeunes et les encourager à devenir acteurs de leur projet. Le dispositif SESSAD Pro pour les grands à partir de 15 ans vient concrétiser ce travail.

d. L'évaluation du projet personnalisé

Le projet personnalisé est régulièrement réévalué en fonction de l'évolution de la situation de la personne et de son entourage. La réévaluation se fait en concertation avec la personne et sa famille, au regard de l'analyse des objectifs travaillés au cours de l'année et des bilans réalisés.

La HAS recommande que cette réévaluation se fasse une fois par an, cependant les contraintes organisationnelles peuvent conduire à les réévaluer tous les 18 mois.

5.4 La coordination des professionnels

A chaque rentrée scolaire, le coordinateur prend contact, pour la mise en place de l'emploi du temps de l'accompagnement de l'enfant, avec la famille et l'établissement scolaire. Pour cela, il récupère l'emploi du temps scolaire et extra-scolaire afin de proposer les séances individuelles ou en groupe. Ces échanges peuvent se faire par mail ou par téléphone, chaque professionnel du service ayant une adresse mail et un téléphone portable.

5.5 La coordination avec les partenaires

En amont de l'admission, l'assistante sociale prend contact avec l'assistante sociale du CAMSP ou du service hospitalier. Une rencontre entre les services, à laquelle participent la responsable d'établissement, le médecin et l'assistante sociale, peut être organisée.

Chaque coordinateur de parcours de l'enfant assiste à l'ESS (équipe de suivi de scolarisation).

Les éducateurs spécialisés assurent le lien avec les centres d'activités culturelles, les centres sportifs, les centres de loisirs et les structures handisport.

5.6 Les projets logistiques

Le SESSAD fait appel à des sociétés de transport ou des taxis conventionnés pour amener les enfants au service dans le cadre de rendez-vous et/ou de groupes thérapeutiques.

L'entretien des locaux est suivi par la responsable maintenance, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Un registre de sécurité est tenu sur le service.

5.7 La fin de l'accompagnement

Les raisons de la fin de l'accompagnement par le SESSAD sont diverses :

- Limite d'âge, hors secteur suite à un déménagement
- Nécessité d'une orientation vers un IME ou IEM
- L'enfant ne répond plus à une prise en soins pluridisciplinaires
- Impossibilité de trouver un consensus sur les objectifs du projet personnalisé de l'enfant entre les parents et le SESSAD
- Non-respect du règlement de fonctionnement
- Demande de la famille.

La proposition de fin d'accompagnement se fait lors d'une rencontre projet. Une consultation médicale est proposée afin de formaliser la sortie et lister les besoins auxquels le SESSAD ne peut plus répondre ou les besoins qui devront être relayés par un suivi en libéral.

Le ou la psychologue propose un rendez-vous à l'enfant et sa famille pour accompagner ce changement.

L'assistante sociale accompagne les familles dans la recherche d'établissements.

Des écrits de chaque professionnel du SESSAD sont remis. Les parents signent le Document Unique d'Orientation.

Si les parents demandent un lien entre les professionnels du SESSAD et le ou les professionnels qui prennent le relais (établissement ou libéraux), les professionnels concernés peuvent se rendre disponibles en fonction des possibilités du service et/ou transmettre leurs écrits avec l'accord des parents.

Pendant 3 ans, le SESSAD reste à disposition pour une consultation médicale, des prescriptions de bilans et pour participer à la première ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) suivant la sortie.



Evolutions constatées :

- ➔ Un manque d'information sur l'admission et l'orientation.
- ➔ Le livret d'accueil n'est pas à jour.
- ➔ Le taux de participation des familles au GEPEF est faible.
- ➔ Le retour d'expérience des enfants n'est pas suffisamment pris en compte.
- ➔ Les progrès des enfants ne sont pas suffisamment mis en valeur.

Actions à mettre en œuvre

- ➔ Identifier les informations utiles aux bénéficiaires, aux représentants et aux partenaires pour mieux accompagner l'orientation et l'admissions.
- ➔ Réactualiser le livret d'accueil
- ➔ Consolider la conduite des GEPEF
- ➔ Améliorer le recueil du retour d'expérience des enfants afin d'enrichir la réflexion lors du Projet Personnalisé.
- ➔ Valoriser les étapes d'évolution dans le parcours personnalisé de chaque bénéficiaire..

6 L'organisation

6.1 L'organisation interne

Le SESSAD fonctionne au moins 210 jours par an du lundi au vendredi, auxquels s'ajoutent 4 samedis matin pour des temps de rencontre avec les familles, des temps de travail institutionnel ou des temps de partage de compétences avec les équipes du SESSAD 93. Le secrétariat est ouvert de 9h à 16h30 du lundi au jeudi.

6.2 Les temps de concertations

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement prévoit différentes instances de réunions ayant chacune des objectifs précis : communication, information, réflexion, orientations.

Type de réunion	Objectifs	Participants	Fréquence
Réunion d'équipe	Informations générales Points enfants, suivis de projets	Ensemble des professionnels	2h/semaine
Rencontre Projet	Co-construction du projet personnalisé	RE + médecin, psychologue, rééducateurs et éducateurs, assistante sociale	1h30 à 3h /semaine
Groupe d'analyse de la pratique	Observation et analyse de situations professionnelles, résolution de cas problèmes	Animateur extérieur + professionnels sauf RE, médecin	2h, 6 fois/an
Réunion cadres	Organisation du travail, préparation de la mise en place des protocoles, résolution	RE+ médecin+ psychologues	1h30/ 15 jours

Type de réunion	Objectifs	Participants	Fréquence
	des situations problèmes		
Droit d'expression des salariés	Conditions de travail	Ensemble des professionnels sauf RE	2 x 2h/an
GEPEF	Expression des familles et des bénéficiaires	Parents, bénéficiaires, RE, 2 professionnels	3/ an
Groupes de travail	Réflexions sur l'accompagnement des usagers, retour en équipe des formations, travail transversal avec les autres SESSAD de l'association	Ensemble des professionnels	4 samedis matins/an
Rencontres partenaires	Suivi de la scolarisation Préparation de l'admission Préparation de l'orientation	RE +Professionnels qui accompagnent le bénéficiaire	50/an
Commission d'admission	Etude des dossiers, orientation	RE, médecin, psychologues	1/mois

6.3 Les pratiques de transmissions et d'échanges

a. Entre professionnels

Les professionnels échangent par mail, SMS et téléphone, chacun possédant un e-mail et un téléphone portable.

b. Avec les familles

Les professionnels échangent avec les familles par mail, SMS, téléphone. Ils se rendent, aussi, au domicile ou organisent des temps de rencontre au SESSAD en dehors de la rencontre projet.

c. Avec les partenaires

Les échanges avec les partenaires se font par mail, téléphone, visio, temps de rencontre à la demande des partenaires ou du SESSAD.

6.4 Évaluations et démarche d'amélioration continue

L'amélioration continue est une démarche primordiale pour garantir la pérennité de la qualité d'accompagnement. Ce travail est mené avec l'ensemble des professionnels dans le cadre de groupe de travail planifiés sur l'année et dont les thèmes sont choisis au regard des obligations légales et des besoins identifiés sur le terrain, avec le soutien du service qualité.

La démarche s'est traduite par la mise en place de réunions de travail, animés par les professionnels. Au cours des 2 dernières années, les groupes de travail ont porté sur :

- La procédure de fin d'accompagnement
- L'accueil des nouveaux salariés
- Les actions d'amélioration issues de l'évaluation externe de Février 2021
- L'élaboration du projet d'établissement



Evolutions constatées :

- ➔ Dernière évaluation externe menée en février 2021
- ➔ L'accès à l'ensemble des procédures du SESSAD pour les professionnels n'est pas aisé.
- ➔ Les objectifs de la réunion de rentrée ne sont pas identifiés par les bénéficiaires et les représentants.
- ➔ Les temps de déplacement sont importants, les temps techniques sont éparpillés.

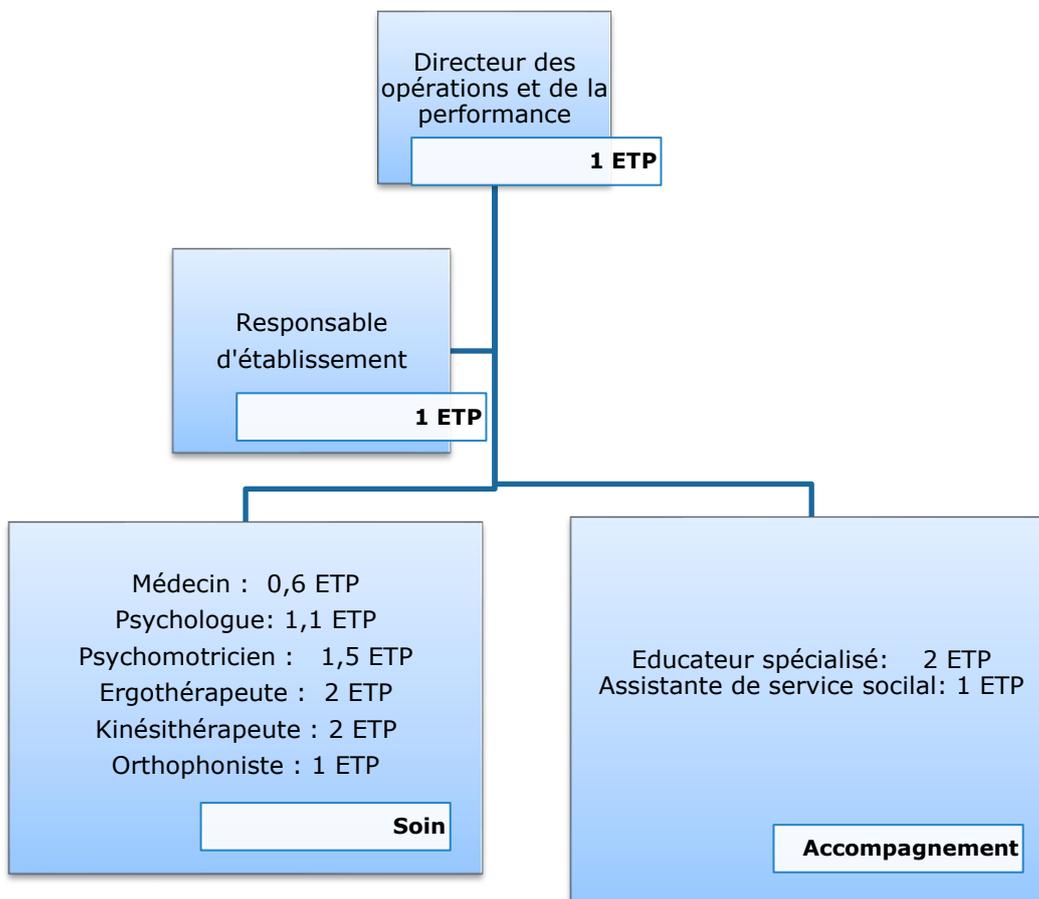
Actions à mettre en œuvre

- ➔ Réalisation de l'évaluation interne avec le service qualité
- ➔ Améliorer l'accès aux procédures pour les professionnels (Ageval + classeur)
- ➔ Améliorer l'ordre du jour de la réunion de rentrée
- ➔ Privilégier la proximité entre les interventions, réduire les déplacements, rassembler les temps techniques.

7 Les moyens mobilisés

7.1 Les professionnels

a. Les moyens humains



b. Modalité d'accueil des nouveaux salariés

Le service ressources humaines a mis à disposition des établissements un livret d'accueil des nouveaux salariés.

Par ailleurs, la politique de formation d'Envoludia, mise en place depuis 2018, implique que tout nouvel arrivant effectue sa prise de poste au siège avec 2 jours d'intégration où les spécificités de l'accompagnement de personnes atteintes de paralysie cérébrale lui sont présentées.

Dans les premières semaines de prise de poste, il sera accompagné par des personnes préalablement désignées dans son établissement afin de s'assurer de sa compétence à réaliser les actes techniques de base, conformément à la procédure d'intégration des nouveaux salariés. Il sera aussi accompagné pour la prise en main des outils tels que MEDIATEAM ou Ageval et les différentes procédures (planning, écrits professionnels...) lui seront présentées.

c. L'accueil de stagiaires

Envoludia favorise l'accueil de stagiaires dans ses établissements et services.

Une convention est signée entre le stagiaire, le SESSAD, l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation. Le stagiaire est accueilli et pris en charge par un référent qui lui remettra tous les documents dont il pourrait avoir besoin. Il peut lui être proposé de suivre d'autres professionnels du SESSAD et de participer aux groupes organisés par le service.

La durée du stage peut varier d'une semaine à une année scolaire, à raison d'un ou plusieurs jours par semaine.

d. Les logiciels métier

Chaque professionnel dispose d'un accès personnalisé, répondant aux normes de sécurité HDS (Hébergeur des Données de Santé) et paramétré selon le niveau d'informations qui leur est accessible afin de garantir la confidentialité des données. Il accède ainsi :

- Au dossier de l'utilisateur informatisé, permettant l'échange d'informations et la traçabilité des actes et activités ;
- A la base documentaire permettant l'accès aux procédures et documents utiles à la bonne réalisation de leur mission, ainsi qu'aux fiches de poste et documents légaux.

7.2 L'accompagnement dans le développement des connaissances et compétences

Depuis janvier 2018, Envoludia propose, dès l'embauche, à tous les professionnels un parcours de formation qui leur permet d'acquérir et de développer des compétences professionnelles adaptées aux personnes accompagnées.

Selon la nature du métier, de la formation initiale et des spécificités du public accueilli, un programme particulier de formation est arrêté, ils constituent le "Passeport Envoludia", qui certifie à l'issue de sa validation au bout de la première année les aptitudes et compétences nécessaires pour accompagner de la meilleure manière possible les personnes atteintes de paralysie cérébrale.

Globalement le passeport, en plus des 2 jours d'intégration ; est constitué de :

- 1 journée sur le thème de la communication augmentée,
- 1 journée sur le thème de l'alimentation,
- 1 journée sur le maniement des personnes.
- Pour les rééducateurs s'ajoutent 2 journées sur le thème de l'évaluation du sujet paralysé cérébral.

Au-delà du passeport, Envoludia propose des formations spécifiques métier.

Ainsi toute l'équipe a été formée aux troubles des apprentissages.

Il sera prochainement proposé :

- Les troubles des apprentissages 2 (approfondissement)
- Dépistage précoce de la paralysie cérébrale pour les kinésithérapeutes
- Méthodes rééducatives complémentaires MEDEK pour les rééducateurs
- Les troubles du comportement

7.3 Les ressources financières

Le SESSAD est financé par une dotation globale de financement accordée par L'ARS de Paris à hauteur de 1 056 113 € pour l'année 2021 pour une capacité d'accueil de 45 enfants/adolescents, avec un taux d'activité de 100%.

7.4 L'organisation architecturale de l'établissement

Les locaux s'organisent sur 1 niveau réparti de la manière suivante :

- Salle d'attente
- Bureau de la secrétaire
- Bureau du médecin
- Bureau des psychologues
- Bureau de la responsable d'établissement
- Bureau pour les entretiens individuels
- Open Space pour les rééducateurs, éducateurs, assistante sociale
- 2 salles d'activité
- 1 salle de réunion



Evolutions constatées :

- ➔ Intervenir au domicile du bénéficiaire est un accompagnement particulier et peut mettre le professionnel dans une situation d'inconfort.
- ➔ Des informations médicales figurent sur des comptes rendus de professionnels qui ne sont pas médecin.
- ➔ Un nombre important de professionnels (53%) sont à temps partiel, ce qui ne facilite pas l'organisation des plannings, les temps d'échange et de concertation.

Actions à mettre en œuvre

- ➔ Accompagner les professionnels à l'intervention à domicile et à la rédaction des écrits professionnels.
- ➔ Favoriser le recrutement à temps plein

8 Annexe 1 - Plan d'actions 2021-2025

Nota : les indicateurs « taux de satisfaction » sont recueillis une fois par an, via un questionnaire de satisfaction annuelle avec plusieurs items.

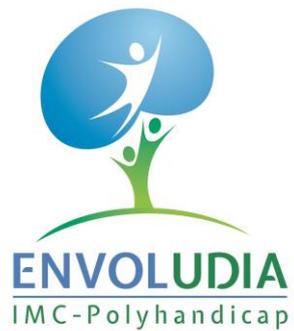
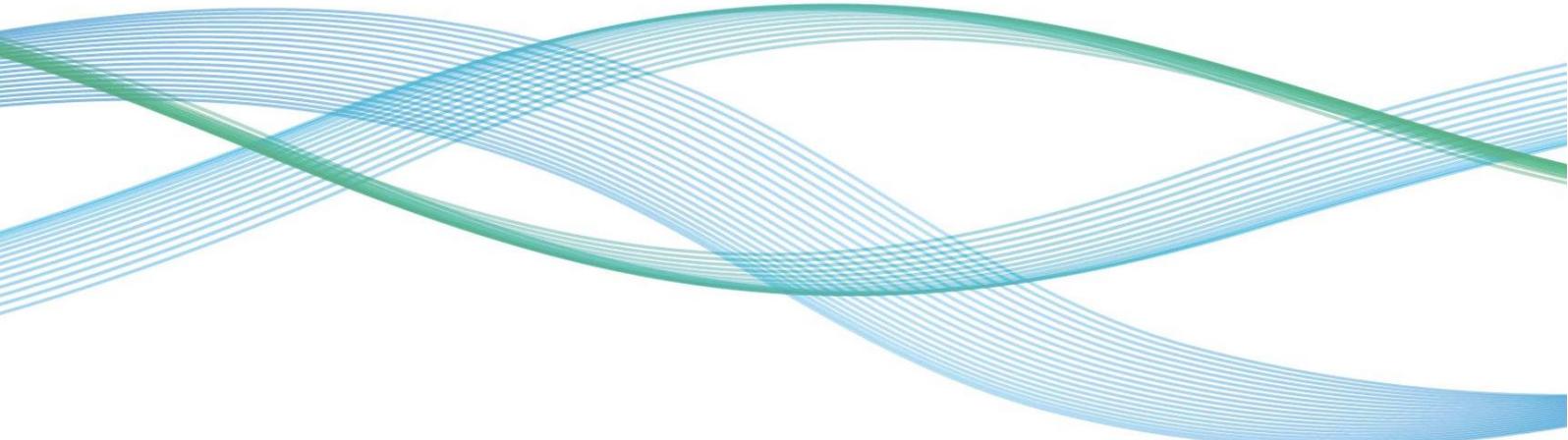
Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Objectif 1 : DEVELOPPER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE	1	Action 1.1 améliorer l'accès aux procédures pour les professionnels	Service qualité, RE, secrétaire	-Taux d'émargement de la feuille d'émargement dans le classeur des procédures -Taux de satisfaction des professionnels de leur accès à Ageval et au classeur de procédures	X				
	2	Action 1.2 identifier les informations utiles aux bénéficiaires, aux représentants et aux partenaires pour mieux accompagner l'orientation et l'admission	Médecin, Assistante sociale, Administrateur référent	Taux de satisfaction après enquête dans un délai proche de l'admission ou de l'orientation		X			
	3	Action 1.3 améliorer l'ordre du jour de la réunion de rentrée	Equipe cadre	-Taux de participation -Taux de satisfaction	X				
	4	Action 1.4 Actualiser le dépliant de présentation du SESSAD afin de communiquer sur l'extension des missions	Assistante sociale, psychologue	Nombre de demandes sur les tranches 0-4 ans et 16-25 ans				X	

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
	5	Action 1.5 Réactualiser le livret d'accueil	RE, Educatrice spécialisée, assistante sociale	Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles		X			
	6	Action 1.6 Renforcer l'implication des familles	RE, Administrateur référente	-Taux de participation aux réunions trimestrielles - Taux de satisfaction			X		
	7	Action 1.7 Formaliser une enquête de satisfaction annuelle	RE, Administrateur référent	-Taux de réponses -Taux de satisfaction global			X		
Objectif 2 : DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE	1	Action 2.1 Formaliser les stages de rééducation intensive et communiquer sur cet accompagnement avec les équipes, les bénéficiaires et les représentants	Médecin, kinésithérapeute, ergothérapeute	-taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles -Taux de satisfaction des professionnels -Niveau d'implication			X		
	2	Action 2.2 Améliorer le recueil du retour d'expérience des enfants afin d'enrichir la réflexion lors de la construction du projet personnalisé	Psychologue, éducatrice spécialisée	-Nombre de retours d'expérience/nombre de bénéficiaires -Nombre de fois où on a pris l'initiative de le recueillir/ nombre de bénéficiaires		X			
	3	Action 2.3 Valoriser les étapes d'évolution dans le parcours personnalisé de chaque bénéficiaire	Médecin, psychologue	-Taux de transmissions formalisées aux parents avant la Rencontre Projet :		X			

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Objectif 2 suite : DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE				Nombre d'évaluations faites Nombre de transmissions aux parents/nombre de bénéficiaires -Taux de satisfaction/informations transmises					
	4	Action 2.4 Organiser l'activité en cohérence avec la décision de l'ARS fixée par l'arrêté 2019-90	Equipe cadre	-Taux d'admissions sur la tranche 0-4 ans - Taux d'admissions sur la tranche 16-25 ans -Taux d'admissions de bénéficiaires en situation de polyhandicap			X		
	5	Action 2.5 Travailler sur la répartition des lieux d'intervention	Equipe cadre	-Taux d'interventions en milieu scolaire - Taux d'intervention sur un autre lieu de socialisation -Taux d'interventions à domicile -Taux d'interventions au SESSAD		X			

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Objectif 3 : OPTIMISER L'ORGANISATION DU SERVICE	1	Action 3.1 Accompagner les professionnels à l'intervention à domicile et à la rédaction des écrits professionnels	RE	-Nombre de professionnels formés + taux de professionnels formés -Nombre d'écrits enregistrés 15 jours avant la Rencontre Projet -Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles -Taux de satisfaction des professionnels	X	X			
	2	Action 3.2 Privilégier la proximité entre les interventions, réduire les temps de déplacement, rassembler le temps technique	RE	-Taux de respect du champ de contraintes par professionnel : Temps d'intervention auprès des bénéficiaires Temps de déplacement Temps technique		X			
Objectif 3 suite : OPTIMISER L'ORGANISATION DU SERVICE	3	Action 3.3 Favoriser le recrutement à temps plein	RE	Nombre de professionnels à temps plein/Nombre total de professionnels (stable ou en croissance)					X
	4	Action 3.4 Renforcer l'information personnalisée aux familles au sujet de la prévention médicale et l'accès aux soins	Médecin	Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles : enquête de satisfaction annuelle				X	

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Objectif 4 : DEVELOPPER UNRESEAU DE PARTENARIAT FORMALISE	1	Action 4.1 Renforcer l'information aux bénéficiaires au sujet des structures d'accompagnement présentes sur le territoire qui peuvent compléter l'offre du SESSAD ou qui s'inscrivent dans la continuité de l'accompagnement	Assistante sociale, éducatrice spécialisée	Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles		X			
	2	Action 4.2 Améliorer le cadrage des partenariats, convention, coordination, suivi, bilan	Equipe cadre, assistante sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de conventions signées - Taux de réalisation annuelle des bilans - Nombre de rencontres informelles avec les partenaires 		X			



Patricia MONTILLOT | Responsable d'établissement

SESSAD Paris

204, rue de la Croix NIVERT 75015 Paris

T : 01 56 08 56 10 | **P** : 07 89 26 77 31

@ : pmontillot@envoludia.org

WWW.ENVOLUDIA.ORG |    

 **LABEL IDEAS**
L'EXIGENCE
en action